

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUILLET 2017 à 20 h 30**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, AUPECLE/LABARGE Mathilde, BRIVET Isabelle, MELINE Nicole, LORTON Corinne, DESCHARMES Frédéric, AUGAGNEUR Jean-Paul.

**Excusé(s)** : SOLEYMIEUX Aimé, AUDUC Jean-Marc.

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : BONNOT Michelle

---

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 18/05/2017.

**DELIBERATIONS**

Le CM, à l'unanimité des membres présents:

- \* **approuve** le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2016. Prix de revient moyen du m3 traité pour une consommation annuelle de 120 m3 : 1,37 € idem à 2015,
- \* **fixe** le montant des RODP 2017 (redevance d'occupation du domaine public) versées à la commune par les services GRT GAZ (149 €) TELECOMMUNICATIONS (1048 €) ERDF (200 €),
- \* **confie** au Cabinet SOCOTEC sis à ROANNE (42) les missions de **Contrôle Technique (3390 € HT) et de Coordination Sécurité, Protection et santé (2180 € HT)** pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur,
- \* **fixe** le montant des frais de fonctionnement de l'école à 650 €/an/enfant pour la prochaine année scolaire et charge le Maire de récupérer les sommes dues par les communes de résidence (Versaugues : 1 élève et NOCHIZE 2 élèves). Cette somme ne représente que le tiers des frais réels par enfant mais le CM suit la décision prise en 2014 conjointement avec ST YAN et VERSAUGUES afin d'harmoniser les coûts,
- \* **soutient** la demande de renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques de l'hôpital de CHALON SUR SAONE en raison des risques de fermeture annoncés.

**CHAUFFERIE**

Suite à la réunion publique du 1<sup>er</sup> juin le Cabinet KALICE et l'entreprise LE ENERGIE ont rencontré les particuliers potentiellement intéressés par l'installation d'un échangeur destiné à desservir leurs habitations respectives. Un pré-engagement leur sera proposé à la signature. Une étude de sol a été réalisée le 11/07. Le permis de construire sera déposé semaine prochaine auprès de la DDT et les travaux devraient débuter en septembre. L'entreprise ROTAT CHARCOSSET assurera l'installation des radiateurs dans le bâtiment de la salle communale. Une réunion de chantier hebdomadaire permettra de suivre l'évolution des travaux.

**ECOLE – CENTRE DE LOISIRS**

Le Maire rappelle au CM que le Conseil d'Ecole réuni le 13/06/2017 a souhaité revenir à la semaine de 4 jours selon les jours et horaires suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. L'Inspection de l'Education Nationale a donné un avis favorable à cette demande pour la rentrée 2017/2018. Les effectifs seront de 34 élèves. Le transport scolaire sera reconduit sur 2 circuits.

Les horaires des agents intervenant à l'école seront revus.

Le centre de loisirs animé par Cécile FURTIN, directrice, reçoit un total de 54 enfants pendant la période du 10 au 28 juillet 2017.

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

**Commission des travaux bâtiments** : Réunie le 10/07, la commission a décidé de procéder à l'acquisition de tables et chaises supplémentaires pour la salle communale. Le CM donne un avis favorable à la commande de matériel.

**Commission Environnement** : La commission environnement se rassemble régulièrement pour l'entretien des massifs. Le jury départemental du fleurissement passera le 28/07 et le jury régional, susceptible d'attribuer une seconde fleur, passera le 03/08/2017.

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal, notamment :

- 22/05/2017, 19/06/2017 et 26/06/2017 : Conseils Communautaires et Conseil des Maires

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le CM :

- de la décision de la CCLGC (Communauté de Commune du Grand Charolais) de laisser à la charge des Maires des communes tous les pouvoirs de police administrative relatifs aux compétences qui lui ont été transférées.

Malgré sa demande les invitant à s'installer à PARAY LE MONIAL sur un terrain leur étant réservé, **les gens du voyage** ont préféré occuper le terrain du Grand Bois semaine 28/2017. Aucun dégât n'est à déplorer et les lieux ont été laissés en bon état. Une solution est à l'étude afin de clôturer cet espace.

Fait à Poisson, le 20/07/2017

Le Maire,  
J. GUYOT de CAILA,

